



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	7
Votants	11

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 20 décembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/34 -

Date de la convocation municipale : 15 décembre 2022

OBJET :

**Application du Contrat
d'Engagement Républicain
aux associations locales
auxquelles la commune verse
une subvention annuelle**

Présents :

Mmes Karine BOUVET – Mélanie GALVEZ – Natacha GRISONI – Sophie KERNEN & MM. André BERTERO – Alain BROUSSE – Jean De PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Régine FARLIN donne pouvoir à M. Alain BROUSSE
Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. André BERTERO
M. Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à Mme Natacha GRISONI
M. Thierry MOPIN donne pouvoir à M. Jean De PALEVILLE

Absents non excusés : Mme Virginie BOCCA & MM. Olivier BEDUS – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 entend faire du respect des principes et valeurs de la République et spécialement du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité, une condition préalable au versement de toute subvention aux associations ou fondations (article 12).

A cet effet, le décret d'application n° 2021-1947 pris le 31 décembre 2021 approuve le contrat d'engagement républicain mis en œuvre auprès des associations (loi du 1^{er} juillet 1901) et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- **DÉCIDE** d'appliquer le contrat d'engagement républicain pour toute demande de subvention adressée à la collectivité de céans quel que soit le montant ;
- **DÉCIDE** que la signature dudit contrat se fera sur la base du modèle CERFA n° 12156*06 de demande de subvention et notamment son attestation relative au respect du contrat d'engagement républicain ;
- **Se RÉSERVE le droit de procéder**, dans le respect du contradictoire, à tout contrôle sur pièces et sur place aux fins de vérification du respect des obligations et engagements décrits au titre du contrat d'engagement républicain ;

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance

Mme Natacha GRISONI



Le Maire d'AURONS
André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*